

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 11 mars 2022  
Convocation en date du 07/03/2022

**Présents** : Mr F. LE GALL, Mr R. PREVOST, Mr J-L. LOQUET, Mme C. BRAULLE, Mme D. HENRY, Mr P. LECLERCQ, Mr B. LENTIEUL, Mr F. LHIRONDELLE, Mr R. MERIAUX, Mr N. PANNEQUIN, Mr L. TOURMAN, Mr S. WATEL.

**Absents excusés** : Mme V. BOMY (procuration à Mr LE GALL), Mr J-P. HENON (procuration à Mr J-L. LOQUET).

**Secrétaire de séance** : Mr R. PREVOST

## **1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/12/2021**

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

## **2 : Délibération pour la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35<sup>e</sup> suite à la demande de Mme LASSALLE Nathalie, création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27/35<sup>e</sup>, création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 18/35<sup>e</sup>**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Mme LASSALLE Nathalie adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, de réduire son nombre d'heures à raison de 27 heures au lieu de 35 heures.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2022, de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 27 heures et de 18 heures et vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 08/03/2022.

Le Conseil Municipal,

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire :**

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35<sup>e</sup> suite à la demande de Mme LASSALLE Nathalie
- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 27/35<sup>e</sup>
- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 18/35<sup>e</sup>

## **3 : Délibération pour la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et fixant le niveau de recrutement et la rémunération**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les collectivités publiques peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutives.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi non permanent d'agent administratif principal, à temps non complet au 4 -ème échelon à raison de 18 heures hebdomadaires

Cet emploi est équivalent à la catégorie C

Cet emploi est créé à compter du 14/03/2022

L'agent recruté aura pour fonctions d'établir le budget 2022.

Cet emploi pourra correspondre au grade d'agent administratif principal,

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra justifier d'expérience professionnelle.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des agents administratifs.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu le tableau des emplois

### **DECIDE**

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de créer un emploi non permanent à temps non complet d'agent administratif principal à raison de 18 heures hebdomadaires.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## **4 : Délibération pour l'autorisation d'urbanisme par voie électronique**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes, sans exception, ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

Ainsi un usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir...), à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

La Commune de Calais étant en possession d'un logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme (CarteADS) dont le périmètre intègre l'ensemble des communes de Grand Calais Terres & Mers et permettant le dépôt des demandes par voie dématérialisée, il vous est proposé de demander à la Commune de Calais de bénéficier de cette possibilité.

Une convention fixant les modalités de répartition financière des coûts de maintenance au prorata de la population municipale sera élaborée dans le souci constant d'assurer la protection des intérêts de chacune d'elles et de garantir le respect des droits des usagers de l'administration.

Cette convention sera d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite.

Par conséquent, je vous propose Mesdames, Messieurs :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, à signer la convention avec la Commune de Calais, ainsi que toute pièce à intervenir à cet effet.

## **5 : Questions et informations diverses**

### **ECOLE :**

#### **Mme HENRY :**

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 7 mars 2022, différents projets ont été évoqués réalisables en fonction des règles sanitaires jusqu'à la fin de l'année dont deux principaux :

- Le voyage de fin d'année
- La kermesse le 11 juin 2022

La coopérative a réalisé des bénéfices grâce aux ventes des objets de Noël et aux photos des enfants.

Mr LE GALL a précisé que la subvention 2022 est maintenue. Les effectifs de la rentrée 2022 sont à ce jour en légère baisse. Huit enfants de CM2 vont partir au collège et 5 enfants vont arriver. Ce qui amènerait les effectifs à 72 élèves contre 75 à ce jour.

### **CANTINE :**

#### **Mr LE GALL :**

En moyenne 50 enfants mangent chaque jour à la cantine. Le lave-vaisselle après 22 ans de service montre des signes de faiblesse, il va être remplacé pour un budget d'environ 4 500.00 euros. Il sera plus résistant car les bras de lavage sont en inox.

### **TRAVAUX « MUR DU CIMETIERE ET MUR RUE DE LA BASSE LEULINGUE / RUE DU COLOMBIER :**

#### **Mr PREVOST :**

Les briques pour le mur du cimetière sont approvisionnées mais d'un commun accord, nous avons décidé de reporter les travaux au printemps. C'est également le cas pour le mur à l'intersection de la rue de la basse Leulingue et de la rue du Colombier, c'est préférable pour le projeté de l'enduit.

### **TRAVAUX RUE DU COLOMBIER ET RUE DU MOULIN :**

#### **Mr PREVOST :**

Les travaux pourraient débuter mi-juin pour se terminer en novembre si les entreprises disposent des matériaux.

Le département devrait procéder au revêtement de la route courant octobre.

Le coût de la voirie, de l'assainissement et de l'aménagement s'élève à environ 300 000.00 HT, et celui

du réseau, éclairage à environ 200 000.00 HT. L'enrobé est pris en charge par le département. A ces coûts viennent se soustraire les subventions.

Ces travaux vont changer la vie des riverains, des automobilistes, des piétons, et améliorer la qualité de déplacement dans la commune.

### **EGLISE :**

#### **Mr LOQUET :**

La commission d'appel d'offre aura lieu suite aux résultats des analyses obtenus de l'agence TKINT. Les travaux pourront débuter mi-avril, ce qui est primordial afin de s'assurer du versement des subventions attendues par la commune (Région, département, DSIL...).

Nous avons obtenu 70 % de subventions ce qui représente environ 350 000.00 euros.

### **TERRAIN DE FOOTBALL :**

#### **Mr LE GALL :**

Le terrain va être rendu plus perméable grâce à l'apport de granulés organiques. Cette opération va être réalisée dans un premier temps à l'automne puis sera renouvelée au début du printemps. Le terrain de football devra être fermé durant cette période. Cela prendra environ quatre ans pour que le terrain retrouve de la vigueur.

### **ARRET DE BUS :**

#### **Mr LE GALL :**

Pour des raisons de sécurité, l'arrêt de bus pour le collège et le lycée a dû être transféré devant la mairie. La demande d'implantation d'un abri de bus a été effectuée auprès du SITAC qui prendra en charge son installation.

Cependant au vu de fortes demandes en cours dans d'autres communes, l'aménagement de celui-ci en PMR sera réalisé ultérieurement.

Afin d'éviter tout accident, la société PORTAL a été informée du demi-tour dangereux du bus de 16h30 au calvaire, une solution a été trouvée : le bus continuera sa trajectoire vers Nielles pour rattraper la pénétrente.

#### **Mr MERIAUX :**

Elle a été également avertie de la vitesse excessive à laquelle roulent certains chauffeurs de bus rue du Marais. Celle-ci a été réactive face à cette information car nous avons pu constater une réduction de vitesse dès le lendemain.

### **RECENSEMENT :**

#### **Mr LE GALL :**

Une légère augmentation de la population a été constatée, environ 776 habitants ont pu être recensés. 100 % de réponses ont pu être enregistrés grâce à l'implication de Mr et Mme TALLEUX dans leur travail et de notre intervention pour les derniers dossiers.

## **COMITE DES FETES :**

### **Mr TOURMAN :**

Suite au décès de Mr REISENTHÉL Jean-Yves et afin de dresser le bilan 2021, une réunion extraordinaire s'est tenue.

Ont été élus :

Mr LEBRANT Robert : président

Mr BAUGARD Robert : trésorier

Mr TOURMAN Ludovic : secrétaire

Malgré les restrictions sanitaires, des événements comme le loto et la brocante ont pu être maintenus. C'était la volonté de Mr REISENTHÉL.

La décision a été prise de renouveler le Trica' Trail. La brocante, le loto, le concours de pétanque restent en place.

## **AS ST-TRICAT :**

### **Mr LHIRONDELLE :**

L'entraîneur a décidé de quitter son poste, un autre le remplace.

## **FYT DANSE :**

### **Mr LE GALL :**

24 adhérents à ce jour.

## **L'A2PE :**

### **Mr LOQUET :**

Une assemblée générale aura lieu courant avril.

La séance est levée à 20h30